

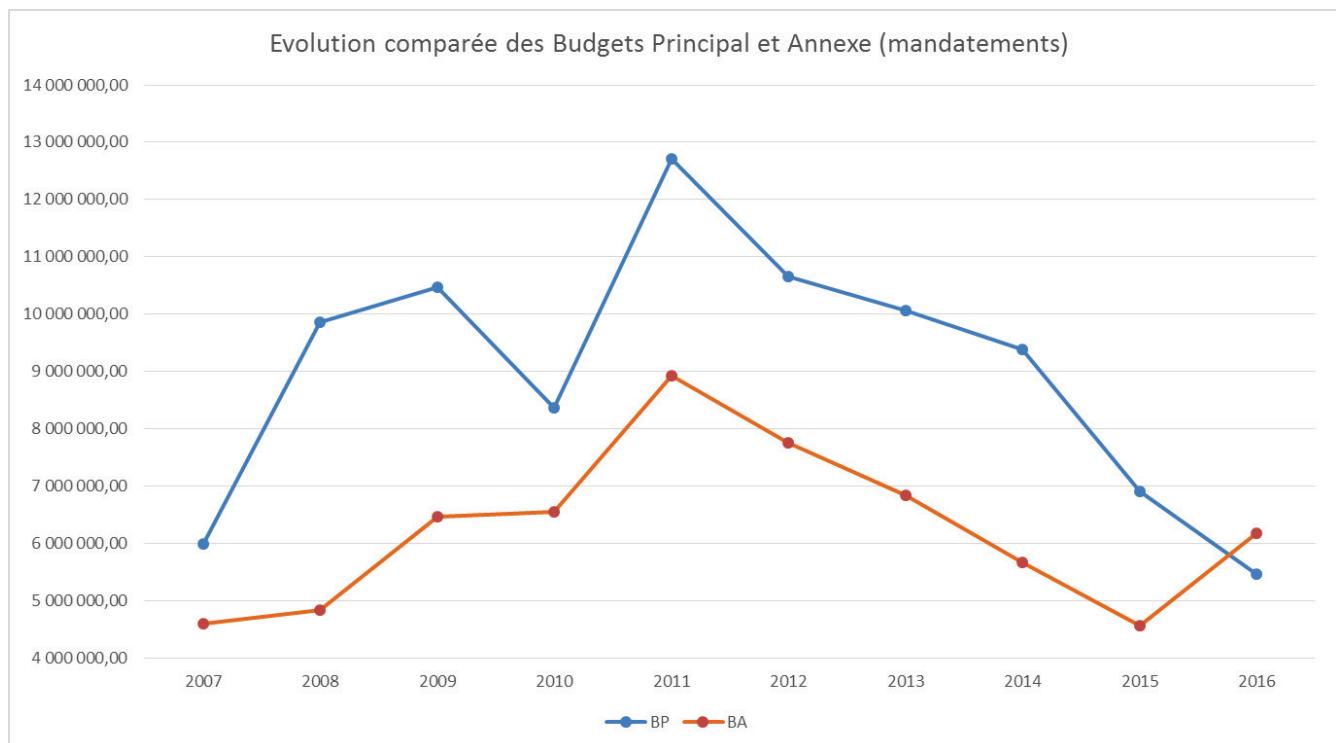
## Débat d'orientations budgétaires 2018

### I Exécution des décisions des instances de l'Etablissement

Il est proposé que la construction du budget 2018 prenne en considération : d'une part, la nécessaire poursuite des missions de l'Etablissement au titre du hors GEMAPI et les perspectives d'une possible implication renforcée de sa part en lien avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI ; d'autre part, les incertitudes de financement des collectivités membres, comme de cofinancement de l'Europe et de l'Agence de l'eau. Dans le même temps, une attention particulière continuera à être portée à l'application des principes d'utilisation des crédits de report de l'Etablissement adoptés par le Comité Syndical, également à l'intégration des observations définitives de la Chambre régionale des comptes (Rapport de septembre 2013).

Dans un contexte de fortes contraintes s'exerçant sur le budget de l'Etablissement, telles que mises en évidence dans le schéma ci-dessous, les trois principaux objectifs poursuivis sont :

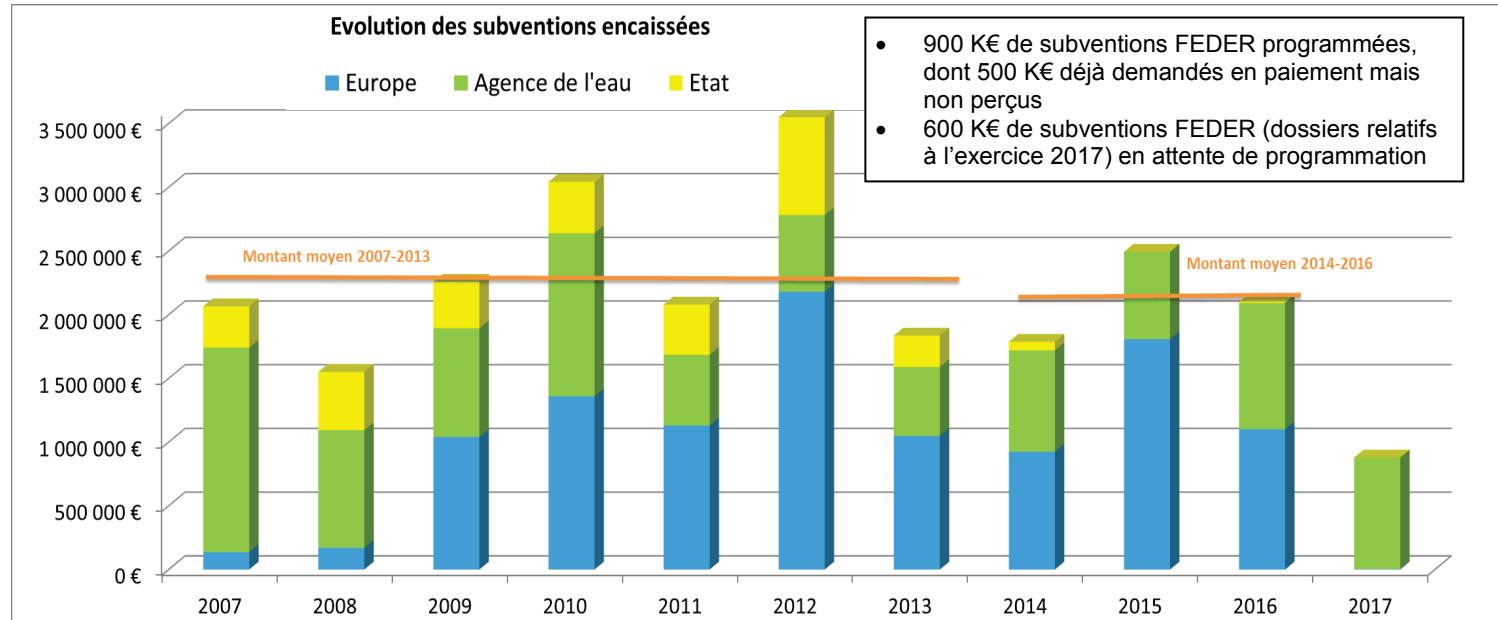
- d'assurer le respect des engagements souscrits par l'Etablissement ;
- de permettre la réalisation à moindre coût d'interventions présentant une utilité avérée – voire un caractère indispensable – à l'échelle du bassin fluvial, pour la gestion de l'eau et des risques naturels associés (sécheresse, inondation) ;
- et de ne pas devoir procéder en 2018 à un ajustement à la hausse du montant des contributions des collectivités membres, tout en maîtrisant celui de la redevance pour soutien d'étiage.



## II Principes généraux de construction du budget

Cette année encore, les principes retenus pour la construction du budget sont les suivants :

- les crédits des **actions à l'échelle du bassin** sont appelés sous forme de **contributions** des collectivités membres ;
- les **actions à l'échelle locale** font l'objet de **subventions** sollicitées auprès des collectivités, membres ou non ;
- dans les deux cas, un **effet levier** est recherché par la **mobilisation de cofinancements**, notamment de l'Europe et de l'Agence de l'eau.



S'il a été relevé par plusieurs collectivités membres la capacité de l'Etablissement à « *mobiliser des cofinancements de l'Europe et de l'Agence de l'eau qui ont permis de maintenir un volume d'interventions important et d'assumer la maîtrise d'ouvrages d'opérations structurantes à l'échelle du bassin sans augmenter le montant des contributions statutaires des membres* », force est de constater pour la deuxième année consécutive, d'une part, que le montant total de crédits du FEDER programmés comme le montant de ceux susceptibles d'être perçus en 2017 sont en retrait par rapport aux ressources mobilisées précédemment, d'autre part, que plusieurs opérations ces mêmes années ont fait l'objet d'accords de subvention de l'Agence de l'Eau avec des montants inférieurs à ceux sollicités, voire de refus.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Crédits FEDER perçus	136 432,76	170 975,14	1 041 001,42	1 360 439,01	1 130 511,30	2 180 691,79	1 048 510,77	925 482,28	1 807 587,94	1 101 199,54	30 216,97
Evolution montant moyen		153 703,95	449 469,77	677 212,08	767 871,93	1 003 341,90	1 009 794,60	999 255,56	1 089 070,27	1 090 283,20	1 070 814,11

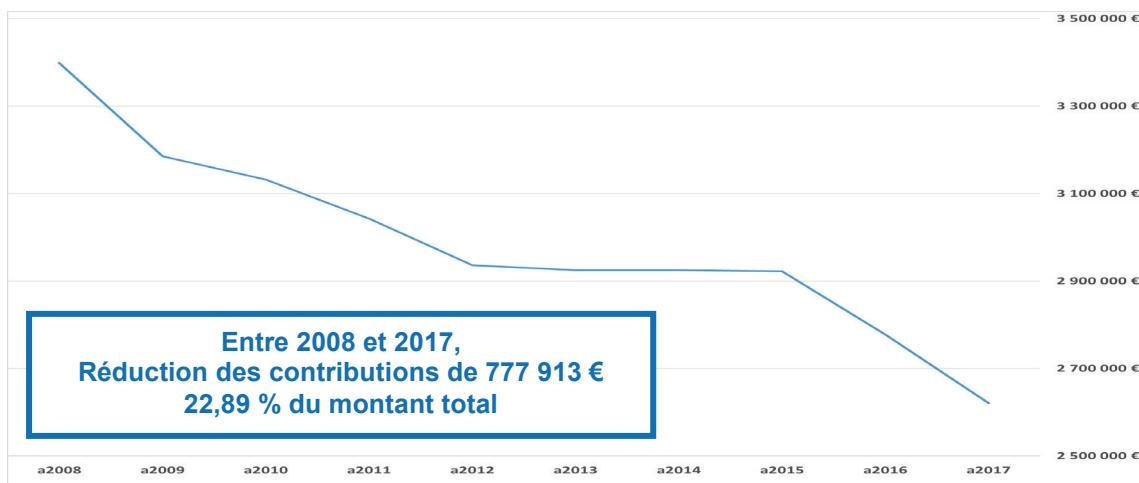
Au vu de ces éléments, il est proposé de retenir le mode de faire suivant :

- maintien du vote du budget en décembre avec une préparation et présentation de propositions budgétaires « consolidées », intégrant donc toutes les dépenses prévisionnelles 2018 ;
- vote, à l'occasion du Comité Syndical de décembre 2017, d'un budget 2018 s'appuyant uniquement sur la part de crédits nouveaux appelés ;
- complété par le vote en 2018 du compte administratif 2017 et du budget supplémentaire 2018, intégrant les opérations de fin d'exercice suivantes :
  - rattachement des charges et produits à l'exercice 2017 en fonctionnement à réaliser après la clôture de l'exercice,
  - constatation des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement.

Il est rappelé que, depuis une dizaine d'années déjà, l'Etablissement fixe la contribution de ses membres dès le dernier trimestre de l'année N-1 et ne procède pas à quelque appel complémentaire que ce soit durant l'année N. Ceci, malgré les obligations de compenser des désengagements financiers de certains partenaires – voire même, plus récemment, de certains de ses membres, avec une diminution de montants de subventions pour des opérations en cours.

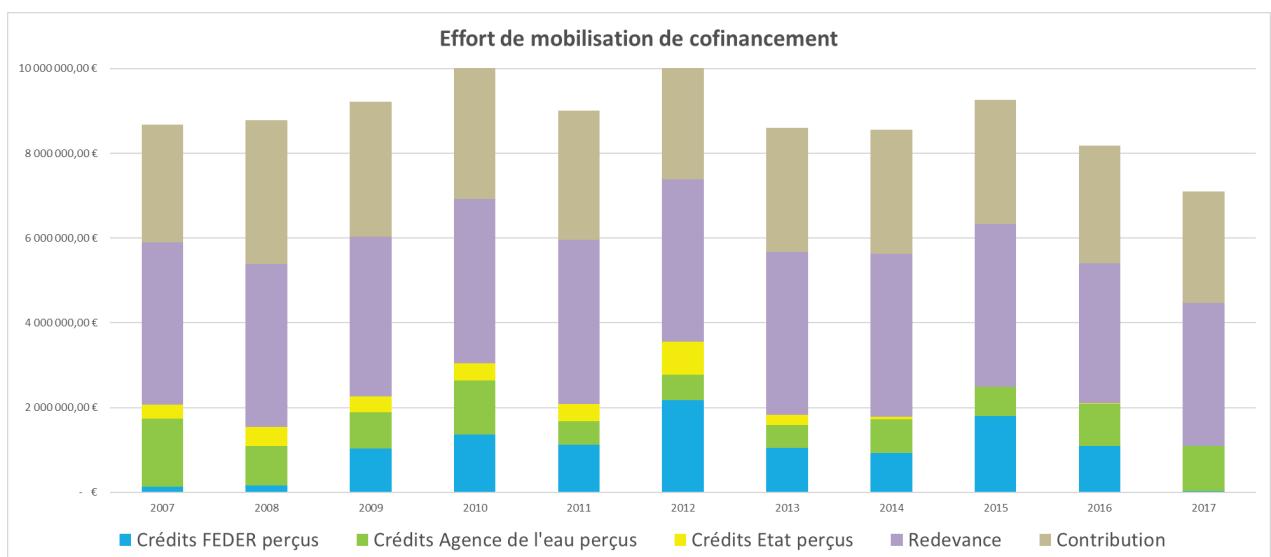
### III Encadrement du chiffrage des ressources pour 2018

Il s'agit de construire un projet de budget 2018 **sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres, pour la onzième année consécutive.**

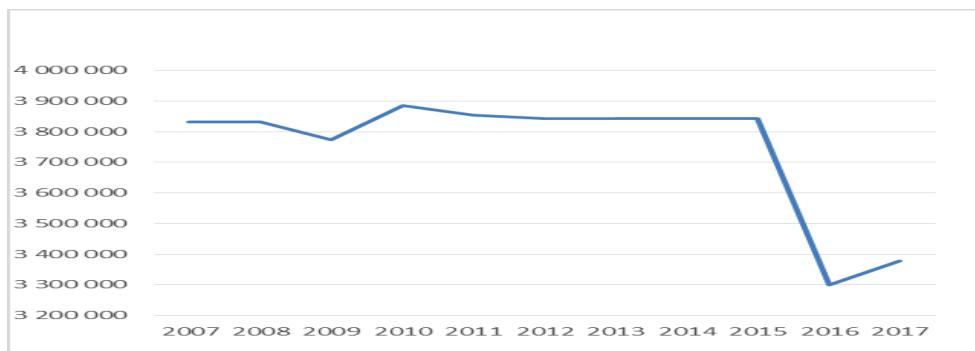


Evolution du montant total des contributions 2008-2017

En adéquation avec les recherches d'économies engagées par les collectivités membres, et en coïncidence avec l'engagement du Gouvernement de réduire de trois points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici 2022, il est envisagé une structure et un volume d'interventions ouvrant la voie à une **baisse pour 2018 du montant total des contributions tendant vers 3 %**, et débouchant sur une **réduction supérieure à 25 % sur la période 2008-2018**. En conséquence, il est proposé de définir comme objectif un niveau global de contributions à hauteur de 2,5 M€. Dans cet ordre de considérations, une vigilance particulière sera exercée sur les possibilités de réduction des contributions des Départements, principaux financeurs de l'Etablissement à ce titre.



Le montant de la **redevance soutien d'étiage** sera également à valider, l'objectif visé étant de maîtriser son niveau, **resté constant entre 2007 et 2015, puis en baisse de 14 % en 2016, avec une légère hausse de 2% en 2017.**



#### Evolution du montant de la redevance 2007-2017

A ce stade, les propositions de construction du budget 2018 s'inscrivent dans la poursuite des interventions ciblées de l'Etablissement (Cf. Présentation synthétique intitulée *EP Loire EN BREF*). Elles n'intègrent pas une éventuelle implication renforcée de sa part dans la gestion de systèmes d'endiguement (via notamment le mécanisme de délégation), laquelle ne pourrait en tous les cas se concrétiser que sur la base de financements dédiés des EPCI-FP, pour un montant total annuel à l'échelle du bassin fluvial estimé, en l'état des analyses produites en annexe, dans une fourchette de 6 à 9 M€.

## IV Encadrement de l'évolution des charges de fonctionnement et de la masse salariale

L'objectif du budget 2018 est de continuer à maîtriser, dans le cadre d'une gestion prudentielle de l'Etablissement, les charges de fonctionnement et les dépenses de personnel. Le montant de celles-ci se situe à un niveau minimum, dès lors qu'il est rapporté au volume d'activité et intègre l'impact GVT comme les évolutions réglementaires.

Les éléments de bilan social actualisés au 30 décembre 2016, tels que présentés au Comité Syndical du 22 mars 2017, précisent notamment la structure et l'évolution des effectifs. Dans cet ordre de considérations, il est souligné que la montée en charge de l'Etablissement dans des domaines tels que le portage de SAGE s'accompagne d'un effort constant de maîtrise des coûts salariaux, de mutualisation de moyens et d'économies d'échelles. On relèvera également que le lancement d'actions de préfiguration de contrats territoriaux supplémentaires s'appuie sur le seul recours à des renforts occasionnels.

Il est à noter par ailleurs que l'objectif de maîtrise des coûts conduit pour 2018 à un mode de fonctionnement sans aucun « filet de sécurité ». Ainsi, est-il déjà prévu : d'une part, de ne pas compenser les temps partiels, représentant tout de même un manque de 2,3 ETP ; d'autre part, de ne pas pourvoir au remplacement de congés maternité d'agents sur des missions d'appui administratif.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018.**

## RÉUNIONS TECHNIQUES SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRÊT COMMUN (PAIC) DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE BASSIN DE LA LOIRE ET SES AFFLUENTS

**2<sup>ème</sup> série de rencontres territorialisées sur les Axes Loire amont (Roanne, 3 octobre et Digoin, 4 octobre), Allier (Vichy, 4 octobre), Loire aval (Angers, 9 octobre), Cher (Vierzon, 11 octobre)**



### Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) des ouvrages de protection

#### 2. Approfondissement des éléments financiers

##### Double objectif

- Estimer les investissements consentis sur les digues, notamment au cours des différents plans Loire (éléments de rétrospective sur les opérations réalisées sur les digues du bassin de la Loire et ses affluents)
- Réunir et analyser des éléments de prévision (plan Loire IV, projets globaux de fiabilisation des levées, études de dangers et visites techniques approfondies) dans le but de construire des prévisionnels pluriannuels d'investissement



Consolidation en cours



ETABLISSEMENT  
**PUBLIC**  
**Loire**

### Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) des ouvrages de protection

#### 2. Approfondissement des éléments financiers

Montants investis dans les digues domaniales avant l'émergence du plan Loire (€)

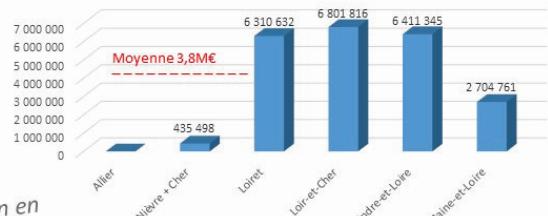


Montant investi dans les digues domaniales au cours du plan Loire II (€)



Consolidation en cours

Montants investis dans les digues domaniales au cours du plan Loire I (€)



Montant investi dans les digues domaniales au cours du plan Loire III (€)



6 M€/an en moyenne

ETABLISSEMENT  
**PUBLIC**  
**Loire**



## Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) des ouvrages de protection

### 2. Approfondissement des éléments financiers

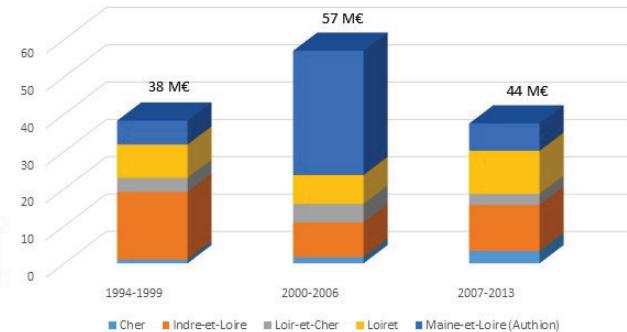
Dépenses pour le renforcement et la sécurisation des digues domaniales au cours des **plans Loire I, II et III** (études préalables, acquisitions foncières, travaux, chemins de services...)

Ratios d'investissement :

- mini : 11 k€/km/an
- moyen : 13 k€/km/an
- maxi : 16 k€/km/an

**7 M€/an en moyenne**

Investissements plans Loire I à III (M€)



*Pour le plan Loire IV (2014-2020) montant d'environ 63 M€ prévu pour mettre en œuvre les actions prioritaires notamment sur les TRI*

**9 M€/an en moyenne**



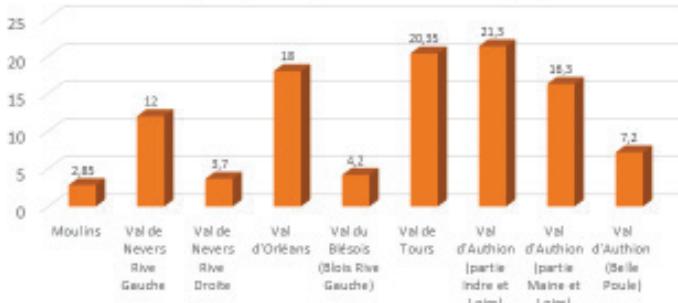
## Projet d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) des ouvrages de protection

### 2. Approfondissement des éléments financiers

*Eléments de prévision d'investissement*

Etudes de dangers réalisées, ainsi que celles en cours

Programmes d'investissement connus pour la période plan Loire IV et au delà (M€)



Valeurs de fiabilisation des systèmes d'endiguement

- mini : 130 k€/km
- moyen : 445 k€/km
- maxi : 2 100 k€/km

